

# INFORMATION POUR UN CHAUFFEUR QUI EST LIÉ À UN RÉPONDANT SOUS ENTENTE, QUI EXERCE D'AUTRES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET QUI N'A PAS CHOISI LA MÉTHODE RAPIDE DE COMPTABILITÉ

Ce document s'adresse à vous si vous êtes un chauffeur lié à un répondant sous entente, que vous exercez d'autres activités commerciales en plus de celles exercées avec ce répondant et que vous n'avez pas choisi la méthode rapide de comptabilité pour calculer les taxes à verser relativement à vos activités commerciales. Il a pour but de vous fournir de l'information concernant les montants que vous devez déclarer sur le formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500) pour la période de déclaration que nous vous avons attribuée.

Notez que le répondant sous entente vous donnera accès aux renseignements nécessaires pour vous permettre de remplir la déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ.

**Ligne 101**  
Total des fournitures relatives au répondant sous entente et des fournitures liées aux autres activités commerciales

**Ligne 105**  
Total de la TPS correspondant à 5 % du montant des fournitures relatives au répondant sous entente inscrit à la ligne 101 et de la TPS/TVH perçue ou percevable relativement aux autres activités commerciales

**Ligne 205**  
Total de la TVQ correspondant à 9,975 % du montant des fournitures relatives au répondant sous entente inscrit à la ligne 101 et de la TVQ perçue ou percevable relativement aux autres activités commerciales

  

**Lignes 111 et 211**  
Inscrivez toujours 0,00.

**Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ** FPZ-500 (2018-04)

<b>101</b> – Fournitures (chiffre d'affaires)	<b>111</b> – Autres remboursements de TPS/TVH	<b>105</b> – TPS/TVH exigible et redressements
	<b>211</b> – Autres remboursements de TVQ	<b>205</b> – TVQ exigible et redressements
0,00	0,00	
		<b>108</b> – CTI et redressements
		<b>208</b> – RTI et redressements
		<b>113</b> – TPS/TVH à verser ou remb.
		<b>213</b> – TVQ à verser ou remb.
		<b>(105-108)</b> <b>(205-208)</b>
		Signature      Date      Ind. rép., Téléphone
		<input checked="" type="checkbox"/> Je déclare que ces renseignements sont exacts et complets.      Formulaire prescrit – Président-directeur général

  

**Lignes 108 et 208**  
Si vous avez droit à des CTI et à des redressements, inscrivez le montant total de ceux-ci à la ligne 108. Si vous avez droit à des RTI et à des redressements, inscrivez le montant total de ceux-ci à la ligne 208. N'incluez pas aux lignes 108 et 208 les sommes qui nous ont été versées par le répondant sous entente.

**Solde à verser ou remboursement demandé**  
Soustrayez du total des montants des lignes 113 et 213 la TPS et la TVQ qui nous ont été versées par le répondant sous entente. Si le résultat est positif, inscrivez-le à la ligne « Solde à verser ». S'il est négatif, inscrivez-le à la ligne « Remboursement demandé ».

## Exemple

Un chauffeur, qui exerce d'autres activités commerciales en plus de celles exercées avec un répondant sous entente, n'a pas choisi la méthode rapide de comptabilité et a une fréquence de déclaration annuelle. Pour son exercice, le total de ses fournitures taxables, sans la TPS ni la TVQ, s'élève à 22 000 \$ pour ses autres activités commerciales et à 18 000 \$ pour ses activités commerciales exercées avec le répondant sous entente. Il veut remplir le formulaire *Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ* (FPZ-500) afin de déterminer le montant des taxes à nous verser. Il calcule d'abord la TPS et la TVQ exigibles pour toutes ses activités commerciales en utilisant le taux de 5 % pour la TPS et celui de 9,975 % pour la TVQ. Ensuite, il soustrait de la TPS et de la TVQ exigibles les sommes que le répondant sous entente nous a versées en son nom, selon les taux déterminés dans l'entente conclue avec nous. Il obtient ainsi le montant des taxes qu'il doit nous verser.

### TPS

Fournitures taxables pour l'exercice (22 000 \$ + 18 000 \$)		40 000 \$
Taux applicable	×	5 %
<b>TPS exigible (ligne 105 du formulaire FPZ-500)</b>	=	<b>2 000,00 \$</b>
Montant de la TPS versée par le répondant sous entente (18 000 \$ × 2,73 %)	–	491,40 \$
<b>Solde de TPS à verser</b>	=	<b>1 508,60 \$</b>

### TVQ

Fournitures taxables pour l'exercice (22 000 \$ + 18 000 \$)		40 000 \$
Taux applicable	×	9,975 %
<b>TVQ exigible (ligne 205 du formulaire FPZ-500)</b>	=	<b>3 990,00 \$</b>
Montant de la TVQ versée par le répondant sous entente (18 000 \$ × 6,16 %)	–	1 108,80 \$
<b>Solde de TVQ à verser</b>	=	<b>2 881,20 \$</b>

Notez qu'en ne choisissant pas la méthode rapide de comptabilité, le chauffeur peut demander des CTI (ligne 108 du formulaire FPZ-500) et des RTI (ligne 208 du formulaire FPZ-500) pour ses dépenses taxables et les immobilisations utilisées dans le cadre de ses activités commerciales.

